



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires de la  
Haute-Saône**

Service environnement et risques

Vesoul, le 13 mai 2024

Affaire suivie par  
Mme Petiet

Réf : DP

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC,  
établie au titre de l'article L 123-19-1 du Code de l'environnement dans le cadre  
de la mise en œuvre du principe de participation du public  
défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement**

**Objet** : arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Haute-Saône.

La loi du 27 décembre 2012, relative à la mise en œuvre du principe de participation du public, prévoit que les projets de décisions réglementaires ayant une incidence sur l'environnement fassent l'objet d'une mise à disposition du public, ainsi que, au plus tard à la date de la décision et pour une durée minimale de 3 mois, d'une publication par voie électronique de la synthèse des observations du public indiquant celles dont il a été tenu compte ainsi que les motifs de la décision.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Haute-Saône a été mis à disposition du public par voie électronique pendant une période de 21 jours, du 19 avril au 9 mai 2024, sur le site Internet des services de l'État en Haute-Saône.

La présente synthèse des observations et propositions du public a été établie conformément à l'article L 123-19-1 du code de l'environnement.

**Bilan de la consultation**

Suite à cette consultation, il n'y a eu aucune observation.

Pour le préfet et par subdélégation  
La Directrice départementale adjointe des territoires,

Séverine ARTERO